Chapitre 9

Exercices

EXERCICE 1 – LE COMPTE RENDU DE RÉUNION DE L'ENTREPRISE ALBAN

Rédigez le compte rendu de cette réunion.

Compte rendu de la réunion de direction du 29 janvier 2021

Présents: M. CHEFFIER Bruno (directeur général), M. OCTET (directeur du service informatique), M. LUNAR Xavier (directeur du service comptabilité)

Ordre du jour – Décision d'investissement relatif au progiciel de gestion intégré GESTOR La réunion est animée par M. CHEFFIER, directeur général.

La réunion de direction a porté sur l'opportunité ou non pour l'entreprise ALBAN d'acquérir le progiciel de gestion intégré GESTOR. Les échanges entre les trois membres de la direction n'ont pas permis d'aboutir à un consensus.

M. OCTET et M. CHEFFIER sont favorables au projet. M. OCTET met en avant l'accroissement des performances permises par la nouvelle application. M. CHEFFIER souligne les risques de panne des applications informatiques actuelles et voit avec l'application GESTOR une solution d'avenir.

M. LUNAR n'est pas favorable au projet d'investissement. Il souligne le coût de l'application et aussi les coûts de mise en place ainsi que les coûts de formation engendrés par l'achat de GESTOR.

Il est convenu de recevoir les représentants de la société qui propose le progiciel de gestion intégré GESTOR avant de prendre une décision définitive.

Le 2 février 2021 Secrétaire, M. LUNAR

EXERCICE 2 – LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE DU PARC DU BEAU SITE

Syndicat des copropriétaires de l'immeuble LE PARC BEAU SITE 12 BOULEVARD MARECHAL LECLERC 14000 CAEN

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 08/04/2021 à dix-sept heures

Les copropriétaires de l'immeuble sis :

LE PARC BEAU SITE

12. BOULEVARD MARÉCHAL-LECLERC

14000 CAEN

Sur convocation régulière qui leur a été adressée par le Syndic.

Il est constaté, à l'examen de la feuille de présence, dûment émargée par chaque copropriétaire en entrant en séance, que 16 copropriétaires représentant 6 746 voix sur 10 000 constituants le Syndicat des copropriétaires sont présents ou représentés.

ORDRE DU JOUR

Le président rappelle l'ordre du jour :

- 1. Approbation des comptes de l'exercice
- 2. Désignation des membres du conseil syndical
- 3. Intervention ponctuelle pour l'entretien des conduits VMC

1. APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE

Projet de résolution :

L'assemblée générale approuve les comptes de charge de l'exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021.

POUR : 6 746 sur 6 746 tantièmes ; CONTRE : 0 sur 6 746 tantièmes ; ABSTENTIONS : 0 tantième 16 copropriétaires totalisent 6 746 tantièmes au moment du vote.

CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET DES REPRÉSENTÉS.

2. DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL SYNDICAL

Candidature de M. CLERGENT Paul

POUR : 6 746 sur 6 746 tantièmes ; CONTRE : 0 sur 6 746 tantièmes ; ABSTENTIONS : 0 tantième 16 copropriétaires totalisent 6 746 tantièmes au moment du vote.

CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET DES REPRÉSENTÉS.

3. INTERVENTION PONCTUELLE POUR L'ENTRETIEN DES CONDUITS VMC

L'assemblée générale décide de l'exécution des travaux d'intervention ponctuelle pour l'entretien des conduits VMC.

POUR : 0 sur 6 746 tantièmes ; CONTRE : 6 746 sur 6 746 tantièmes ; ABSTENTIONS : 0 tantième 16 copropriétaires totalisent 6 746 tantièmes au moment du vote.

CETTE RÉSOLUTION EST REJETÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET DES REPRÉSENTÉS.

4. MANDAT AU SYNDIC POUR LE CHOIX DE L'ENTREPRISE

L'assemblée générale donne mandat au syndic pour le choix de l'entreprise, pour un montant de 400 euros TTC.

POUR : 0 sur 6 746 tantièmes ; CONTRE : 6 746 sur 6 746 tantièmes ; ABSTENTIONS : 0 tantième 16 copropriétaires totalisent 6 746 tantièmes au moment du vote.

CETTE RÉSOLUTION EST REJETÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET DES REPRÉSENTÉS.

CORRIGÉ

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le président, après émargement de la feuille de présence par les membres du bureau, lève la séance à 19 h 00.

Le président,

M. CALOIC Bernard

Le secrétaire,

Mme LEFOURNIER Michèle

EXERCICE 3 – LE COMPTE RENDU CONCERNANT LA RSE DANS LE CABINET COMPTA-EXPERT

1. À l'aide de la base documentaire, rédigez un compte rendu sur le rôle du cabinet d'expertise comptable dans le domaine de la RSE.

Date du compte rendu : XX

Conférence : RSE et expertise-comptable

Identité et fonction des intervenants :

- M. Lobeliu, expert-comptable
- Mme Trobloi, expert-comptable

Date de la conférence : XX

Introduction

La profession comptable a pris en compte depuis une vingtaine d'années la question centrale de la RSE (responsabilité sociétale de l'entreprise). L'organisation du trophée RSE, qui récompense les organisations actives dans ce domaine, en est la preuve. Cela conduit à s'interroger : quel doit être le rôle du cabinet d'expertise comptable dans la démarche RSE des entreprises ?

Définition de la RSE: la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), encore appelée responsabilité sociale des entreprises, est un concept dans lequel les entreprises intègrent des préoccupations sociales, environnementales et économiques dans leurs activités et dans leurs interactions avec leurs parties prenantes, sur une base volontaire.

Ce compte rendu présentera les différents enjeux de la RSE. Ils seront classés en trois domaines : les enjeux écologiques, les enjeux pour les entreprises et les enjeux pour les cabinets comptables.

Développement : les différents enjeux de la RSE

A. Enjeux écologiques

B. Enjeux pour les entreprises :

- Réduire ses impacts sur la planète (consommation de matières premières, énergie, déchets, etc.).
- S'adapter aux évolutions des attentes des clients, en mettant sur le marché de

CORRIGÉ

nouveaux produits ou services, en conformité avec la démarche RSE.

• Faciliter les interactions avec les différentes parties prenantes de l'entreprise.

C. Enjeux pour les cabinets comptables :

- Développer de nouveaux services pour répondre aux attentes en matière de conseil dans le domaine de la RSE.
- Conserver la place d'acteur de confiance auprès des clients des cabinets d'expertise comptable.
- Développer de nouvelles compétences pour proposer de nouvelles missions aux clients des cabinets.

Conclusion

Les cabinets comptables doivent prendre en compte la dimension RSE; cela passe par une évolution de leurs compétences.